

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Numéro 46



Eau-forte de H. Quittelier

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Organe du Cercle d'Histoire
d'Archéologie et de Folklore
d'Uccle et environs

A.S.B.L.

rue Robert Scott, 9
1180 - BRUXELLES.

Tél. 76.77.43 - CCP 622.07
Bulletin bimestriel

Avril 1973 - N° 46.

Orgaan van de Geschied-en
Heemkundige Kring van Ukkel en
omgeving

V.Z.W.

Robert Scottstraat, 9,
1180 - BRUSSEL

Tel. 76.77.43 - PCR 622.07
Tweemaandelijks tijdschrift

April 1973 - Nr 46.

NOTRE PROCHAINE ACTIVITE

Nous irons nous promener dans le bois de Hal, le samedi 28 avril prochain. Réunion devant la Maison Communale de Tournepepe, à 15 h 05. (Autobus vers Hal à 14 h 45 à Calevoet).

ONZE VOLGENDE AKTIVITEIT

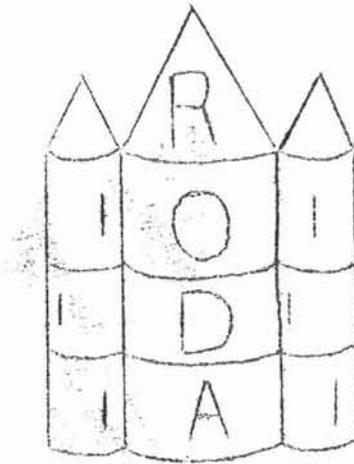
We organiseren een wandeling in het Halderbos op zaterdag 28 April e.k. Bijeenkomst voor het Gemeentehuis van Dworp te 15 u 05. (Autobus naar Halle, te Kalevoet op 14 u 45).

PRIX PRO CIVITATE

PRO CIVITATE nous signale que le prix d'histoire 1973 sera attribué à des auteurs qui ne sont pas porteurs de diplômes universitaires en histoire, ou en philosophie et lettres.

UNE 3ème GARE A UCCLÉ ?

La S.N.C.B. annonce qu'elle compte mettre en service des trains de voyageurs sur la ligne Hal-Beersel-St Job-Quartier Léopold. La fréquence des convois serait de un toutes les heures. Un certain nombre de haltes seraient aménagées sur le parcours. Nous voulons espérer que l'une de ces haltes au moins sera aménagée à St Job.



HOF TE BOESDAAL

De talrijke stappen van onze sectie van Rode om het Boesdaalhof van afbraak te vrijwaren hebben een gunstig gevolg gehad. Ter gelegenheid van de opening van de culturele nederlandse week, volgend op de officiële inhuldiging van het nieuw Cultureel Centrum van Rode, heeft de Heer Chabert, Minister van de Nederlandse Cultuur inderdaad aangekondigd dat de schuur, het woonhuis en de oven zullen behouden blijven. Zij zullen deel uitmaken van de wijk van sociale woningen die op die plaats zullen gebouwd worden en zullen een toevluchtsoord zijn voor de jongeren en de derde leeftijd.

Wij zijn hem zeer dankbaar deze oplossing te hebben aangenomen die in de mate van het mogelijke rekening houdt met de vaak tegenstrijdige wensen die aangaande het lot van deze hoeve geformuleerd werden. Het zou nochtans te betreuren zijn dat de vernieling van de bijgebouwen de typische vierhoekige vorm van deze brabantse hoeve ontnemen zou aan deze gebouwen.

Wij bedanken ook voor deze afloop de leden van de Nederlanstalige sectie van de Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen en in het bijzonder de Heer Luc De Decker alsook de talrijke personaliteiten en de journalisten die ons gesteund hebben in deze actie.

Michel MAZIERS.

LA FERME DE BOESDAEL

Les multiples démarches de notre section de Rhode destinées à sauver la ferme de Boesdael de la démolition ont porté leurs fruits : à l'occasion de l'ouverture de la semaine culturelle flamande, qui a suivi l'inauguration officielle de notre tout nouveau Centre Culturel, Monsieur J. Chabert, Ministre de la Culture Néerlandaise, a en effet annoncé que la grange, l'habitation et le four de cette ferme seront conservés ; ils seront intégrés dans la future cité d'habitations sociales prévue à cet endroit et accueilleront les activités des jeunes et du troisième âge. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir adopté cette solution qui tient compte dans la mesure du possible des souhaits souvent contradictoires qui ont été formulés quant au sort de cette ferme ; il serait cependant regrettable que la destruction des dépendances retire à ces bâtiments la forme quadrangulaire typique de nos fermes brabançonnnes.

Nous remercions également pour cet heureux aboutissement les membres de la section néerlandaise de la Commission Royale des Monuments et des Sites et en particulier, Mr Luc De Decker, ainsi que les nombreuses personnalités qui nous ont soutenu dans cette affaire.

Michel MAZIERS.

UN SOUVENIR DU PASSE DE CARLOO A SAUVER !

Le Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et environs a formé le projet de sauver de la dégradation la pierre tombale de Jean van der Noot, Seigneur de Carloo (+ 1643).

Cette dalle tumulaire décorée des armes du défunt, de celles de son épouse, ~~Jeanne~~ de Masnuy et de leurs quatre quartiers, provient de l'ancienne église d'Uccle abattue au cours du dernier tiers du XVIIIème siècle. Après un séjour de plus d'un siècle et demi dans le cimetière, elle fut hébergée, après la désaffectation de celui-ci, dans le local des Scouts de la paroisse. La démolition récente de son abri l'expose aux intempéries et à d'éventuels actes de vandalisme. Avec l'accord des autorités civiles et religieuses, le Cercle va s'efforcer de transférer cette dalle tumulaire dans l'église de Saint-Job où se trouvent déjà deux autres monuments des Seigneurs de Carloo de la famille van der Noot.

Pour aider à la réalisation de cette entreprise, une souscription a été ouverte. Une contribution, si modeste soit-elle, sera pour les auteurs du projet le plus précieux des encouragements.

A tous un très cordial merci !

Le montant de votre participation peut être versé au C.C.P. 622.07 du Cercle d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et environs, A.S.B.L., rue Robert Scott, 9 - 1180 Bruxelles- avec la mention "pour le monument van der Noot".

EEN AANDENKEN TE CARLOO DAT MOET GEVRIJWAARD WORDEN !

De Geschied- en Heemkundige kring van Ukkel en omgeving heeft het voornemen de grafsteen te redden van Joannes van der Noot (+ 1643).

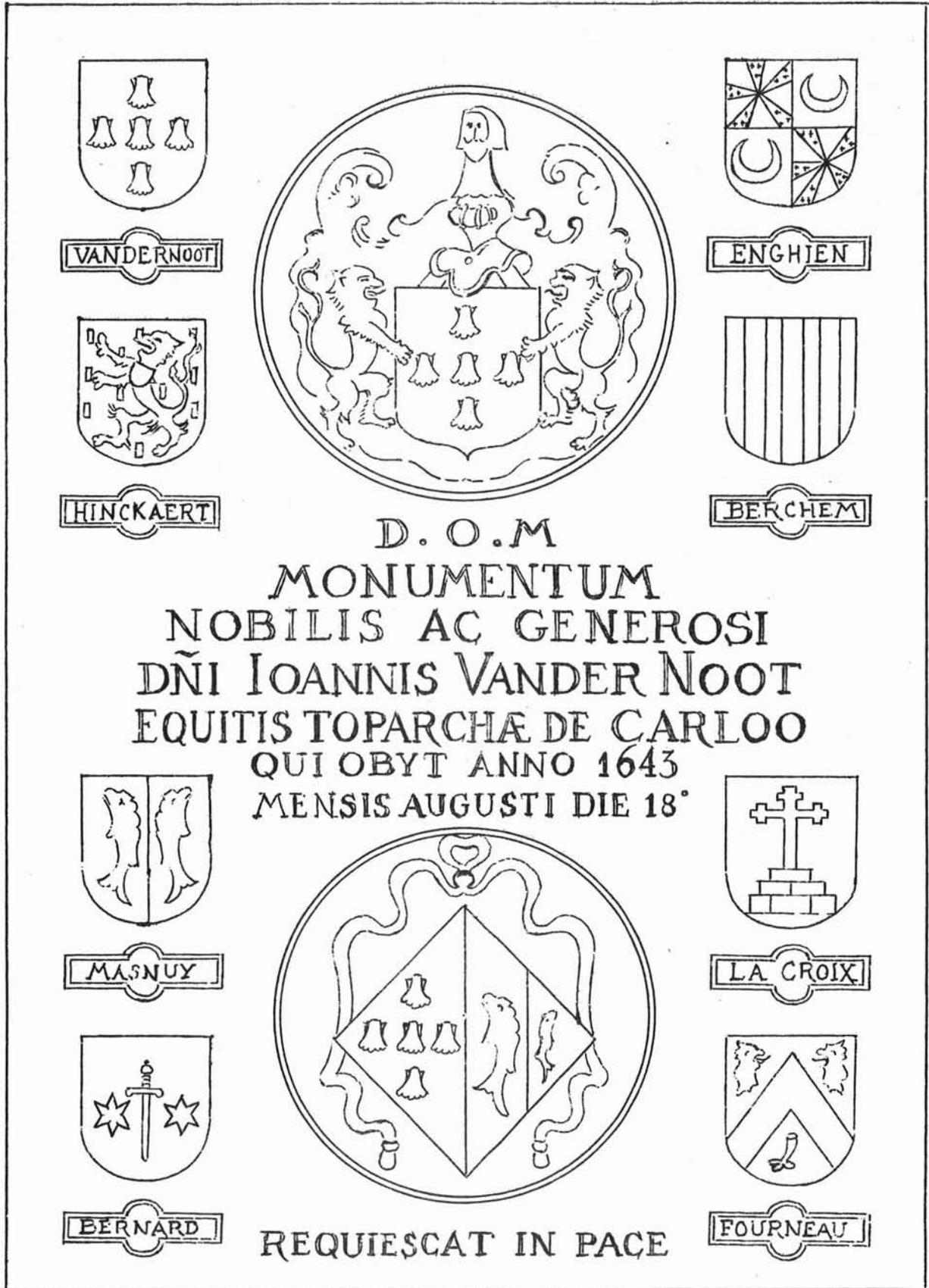
Deze steen versied met de wapens van de overledene zijn echtgenote Joanna de Masnuy en van hun vier graden van afstamming lag eerst in de oude kerk van Ukkel, afgebroken in de tweede helft van de 18e eeuw. Na vervolgens ander-halve eeuw op het kerkhof rond de kerk van Ukkel gelegen te hebben is hij na het verdwijnen van dit kerkhof in een lokaal van de scouts terecht gekomen. De afbraak van dit lokaal heeft de steen blootgesteld aan alle weermstandigheden en eventuele vandaalstreken.

Met de toestemming van de geestelijke en civiele autoriteiten, zal onze vereniging zich inspannen om deze steen in de kerk van Carloo Sint Job te plaatsen, waar reeds twee grafstenen van de familie van der Noot staan.

Om deze onderneming tot een goed einde te kunnen brengen is een inschrijving opengesteld. Een bijdragen, hoe klein ook, zal voor de promoters van dit projekt een waardevolle aanmoediging zijn.

Een vriendelijk dank aan iedereen !

Pierre tombale de Jean VanderNoot, seigneur de Carloo +1643



autrefois dans l'église Saint-Pierre, à Uccle (d'après un dessin de 1694 - Bibl. Roy. Ms. G. 1564. f. 134)

Het bedrag van uw bijdragen kan gestort worden op P.C.R. 622.07 van de Geschied- en Heemkundige kring van Ukkel en omgeving v.z.w.d. Robert Scottlaan, 9 - 1180 Brussel - met de melding "Grafsteen van de Noot".

JEAN VAN DER NOOT, UN SEIGNEUR DE CARLOO MAL CONNU

Fils unique de Gaspar van der Noot, premier Seigneur de Carloo de sa lignée, et de Jeanne d'Enghien de Santberghe, Jean van der Noot naquit vraisemblablement vers 1562. Son père et son oncle servaient alors le Roi d'Espagne, notre Souverain, sous les ordres du Comte d'Egmont. Les malheurs de ce dernier jetèrent les frères van der Noot dans un complot qui avait pour but l'enlèvement du Duc d'Albe pendant sa retraite pascale à Groenendael (1).

L'opération avortée, Gaspar van der Noot chercha refuge auprès du Prince d'Orange qui l'investit d'un commandement dans l'armée des Gueux en septembre 1568. Cinq ans plus tard, le 8 juillet 1573, Gaspar van der Noot devait trouver la mort au cours d'une tentative pour introduire de nuit un convoi dans Haarlem assiégé par les Espagnols.

Le ralliement de Gaspar à la cause des Réformés avait entraîné, dès 1568, la confiscation de sa terre de Carloo et la vente de son mobilier. Pour épargner au château un aussi triste sort, un oncle maternel du proscrit (2) le prit en location pour douze ans. Toutefois, avant l'échéance du terme, Carloo était rendu à l'héritier de Gaspar. Le 12 novembre 1578, Jean van der Noot en faisait relief devant la Cour féodale de Brabant. Entretemps, Jeanne d'Enghien, la mère du jeune seigneur, avait convolé en secondes noces avec son beau-frère, Philippe-René d'Oyenbrugge, Seigneur de ce lieu, drossard de Grimbergen et châtelain de Vilvorde de 1573 à 1585, veuf de Louise van der Noot.

Pour des raisons que nous ignorons, mais qui n'étaient peut-être pas sans rapport avec l'insécurité des temps, Jean van der Noot attendit d'avoir largement franchi le cap de la trentaine pour songer à prendre femme.

Le 13 août 1597, par-devant Me Pierre de Longcourtil, Licencié ès lois, les hommes de fief du Comté de Hainaut et Jean Bureau père, Notaire apostolique impérial, fut signé le contrat de mariage du Seigneur de Carloo et de Jeanne de Masnuy (3). Le futur époux était accompagné de son "parrain" (4), Philippe-René d'Oyenbrugge et de ses cousins Charles de Lalaing, Seigneur de Zemberghe (5) et Philippe Fourneau, Seigneur de Bagenrieu. La fiancée était assistée de son père, Gilles de Masnuy, de son oncle Guillaume de Masnuy et de ses cousins, Jean de la Croix, Seigneur de Mainrieu, Jean du Buisson, Seigneur d'Oisies et Jacques de la Croix, Seigneur de la Motte.

Ce document énumère les apports respectifs des conjoints. Pour Jean van der Noot, comptait surtout sa terre de Carloo "sise près de Bruxelles et approchant le bois de Soignes, laquelle comprend une maison, tour, cense avec les granges, estableries (sic) et d'autres édifices fort belles (resic) environnées d'un bon fossé sauf devant la porte".

Le château ainsi décrit et qui n'avait pas, semble-t-il, de pont-levis était celui bâti vers 1520 par Thierry van den Heetvelde. Nous connaissons sa silhouette par la gravure de Hans Collaert, transposition probable d'un tableautin de Jan Bol exécuté vers 1554 (6).

Ce manoir paraissait avoir traversé sans dommage la récente période de troubles dont le hameau seul avait gardé les traces. Le rédacteur du contrat précise en outre que "lesquels édifices on n'en pourrait bâtir présentement en tel équipage pour moins de 20 ou 30.000 florins".

Le manoir et ses dépendances était entouré de quatre vergers au-delà desquels s'étendaient autant d'enclos, des prés et des terres labourables sur une superficie de 64 bonniers. Le Sire de Carloo avait son colombier et pouvait envoyer pâturer en Soignes 12 vaches, 6 chevaux et 50 pourceaux (7). Son rentier faisait état "avant les troubles" de revenus en nature qui équivalaient à 204 rasières, mesure de Bruxelles, et 34 florins. Il avait droit à la moitié des fruits des jardins" livrés en la maison de Carloo ou à Bruxelles". De ses manants, il pouvait exiger qu'ils le menassent "avec des chevaux partout et autant de fois qu'il le désirait à Bruxelles ou autre part". Ses tenanciers n'avaient pas seulement l'obligation de conduire dans sa demeure "les bois, vin et cervoise à sa convenance", ils devaient encore pour étancher sa soif, lui apporter chaque semaine 2 livres de bière du premier mai au 31 octobre. En outre, il percevait encore 469 florins en redevances diverses.

Voisine du château, se trouvait la chapelle de Saint-Job "dotée d'assez bonnes terres". On y célébrait cinq messes par semaine. Son bénéficiaire était à la collation du Seigneur de Carloo".

Sur le "chemin royal du bois de Soignes", il possédait encore "une belle brasserie et taverne laquelle valait par an 40 florins". Une ombre au tableau : "tous les édifices et remises de ladite brasserie ont été brûlés", aussi n'en louait-on plus que les prairies.

Le Geleytsbeek alimentait alors de nombreux étangs : "20 bonniers de viviers lesquels sont loués pour 50 florins seulement à cause des réparations à faire". Ce ruisseau actionnait aussi les roues à aubes de trois moulins (8) "qui font du papier, dont l'un a été brûlé et les autres fort gastés (sic) par ce mauvais temps".

Ces biens étaient libres de toutes charges depuis la renonciation de sa mère aux 300 florins assignés sur Carloo pour son douaire (9). Des valeurs mobilières sont citées pour mémoire telle cette rente de 100 florins sur la ville de Dordrecht (10).

Plus consistantes étaient les "espérances". Jean van der Noot devait en effet être "héritier de sa mère d'une autre belle maison forte estante sur une motte, environnée de beaux fossés, gisante à Haeren avec 57 bonniers de terres labourables et 18 prairies". La bâtisse - il s'agit du château dit "de Cortenbach" - était estimée à 16.000 florins (11).

Comparée à la fortune de Jean van der Noot, celle de Jeanne de Masnuy semblait assez modeste. Au décès de son père, outre son fief de Grex (ou Grez) et une vingtaine de bonniers à Harvengt, elle ne devait recueillir

que des terres dispersées et d'assez faible étendue à Asquillies, Bracquegnies, Obourg et Namursart, parmi lesquelles un pré "devant la pierre trouée". A cela s'ajoutait la moitié d'une maison à Mons, estimée à 300 florins. Plus tard, il est vrai, elle devrait faire bénéficier ses enfants de l'importante succession de son oncle, Guillaume de Masnuy (12).

Le père de Jeanne de Masnuy était Capitaine d'Infanterie. Il avait épousé Yolande de la Croix dont la mère était Marguerite de Fourneau (13). Les Masnuy se disaient issus de Baudouin de Masnuy, Grand Bailli du Hainaut, en 1280. Plusieurs de ses descendants furent curieusement surnommés "Griffon", tel Jean de Masnuy dit "Griffon III", Seigneur de Longpré, Tirissart et pairies du Hainaut. Griffon III avait épousé en 1499, Jeanne Bernard, fille d'un Grand Pré-vôt de Tournai. Décédé en 1554, il avait été inhumé avec son épouse dans la collégiale de Sainte-Waudru à Mons sous une verrière ornée de leurs effigies. Ces époux Masnuy-Bernard étaient les aïeux de Jeanne d'où la présence de leurs deux blasons en tête des quatre quartiers de leur petite-fille. Les Masnuy étaient comme les van der Noot des gens de guerre. Les deux frères de Jeanne furent tués, l'un au siège d'Ostende (1601-1604), l'autre à la bataille de Nieuport (1600).

Ce double trépas ne devait pas compromettre l'avenir de la famille, car Jeanne avait été généreusement pourvue en oncles et tantes. L'un d'eux, Jean de Masnuy, avait épousé Marguerite Hanneton, fille de Philippe, premier secrétaire du Conseil Privé et trésorier de l'Ordre de la Toison d'Or. Ce grand commis, mort en 1521, avait été enterré à Sainte-Gudule, sous un tryptique ou plutôt une pietà commandée à Bernard van Orley, qui l'avait représenté avec son épouse et sa nombreuse progéniture. Ce tableau sur lequel figure la tante de Jeanne de Masnuy fait aujourd'hui partie des collections des Musées Royaux à Bruxelles (14).

Cette digression pourrait sembler inutile, mais tout Ucclois comprendra sans peine que la parenté d'une Dame de Carloo avec des Hanneton ne pouvait être passée sous silence.

La famille de Masnuy - qui portait de gueules parti de sable à deux poissons adossés d'argent - s'éteignit à Bruxelles le 25 mars 1851 avec Marie-Antoinette de Masnuy, veuve de Gaspar-Louis, baron de Loen d'Enschede (1810 + 1839) (15).

Jeanne de Masnuy mourut en 1624 laissant cinq enfants : Gilles, qui deviendra à son tour seigneur de Carloo ; Guillaume, enseigne dans la compagnie d'Yve, mort en Rhénanie, en 1629 ; Philippe, héritier du fief dit "de Cortenbach" à Haeren, décédé en 1663 ; Marie, qui épousa son cousin Jean du Buisson, seigneur de la Puissance (sic), Aulnoit, Hecq, etc... ; Jeanne qui convola avec Jean Doncker, avocat au Conseil de Brabant (16). Le lieu de sa sépulture ne semble pas connu.

Quant à Jean van der Noot, il atteignit un âge avancé. Les archives van der Noot que nous avons consultées (17) sont muettes quant à son éventuelle carrière civile ou militaire. Son "manuel des biens" témoigne seulement du soin qu'il mit à gérer son patrimoine. A la fin de sa vie - il mourut octogénaire - son fils aîné, Gilles, paraît avoir relevé prématurément le flambeau. Il semble, en effet, que ce soit Gilles van der Noot qui ait pris en engagère la haute-justice de Carloo en 1638-39 et acheté le censier de Duyst en 1641 (18).

Jean van der Noot mourut le 18 août 1643 après avoir été Seigneur de Carloo pendant soixante-cinq ans. Il fut inhumé dans l'église d'Uccle sous une pierre bleue portant ses armes, celles de sa femme et leurs quatre quartiers respectifs (19). Ce monument placé dans le transept, devant l'autel dédié à saint Joseph fut maintes fois dessiné et son épitaphe relevée, notamment en 1694 (voir reproduction) (20). Transféré dans le cimetière paroissial, lors de la reconstruction de l'église en 1779, il y demeura jusqu'au moment de l'agrandissement du sanctuaire, à la veille de la dernière guerre. La démolition du local des Scouts et la réalisation prochaine des projets d'extension du collège Saint Pierre lui feront entreprendre sous peu un nouveau, et souhaitons-le, ultime voyage !

Jacques LORTHIOIS.

NOTES ET REFERENCES

- 1)- Lejour, E. La famille van der Noot et particulièrement la branche des seigneurs de Carloo, in *Intermédiaire des Généalogistes* 1954, n° 52, pp. 169-178. - Deconinck, J. La seigneurie de Carloo à Uccle, s.d. 24 pp.
- 2)- Jacques de Lalaing, seigneur de la Mouillerie, époux de Marie d'Enghien, dame de Santberghe.
- 3)- A.G.R. Archives famille van der Noot, n° 38 - ex n° 696 des "Accroissements de 1911".
- 4)- parâtre : ancien nom du beau-père, qui est parallèle à marâtre et qu'il est dommage qu'on ait perdu. Littré, E. *Dictionnaire de la langue française*. Paris 1877, t. III, p. 942.
Un diorama de la collection de M. Jean Deconinck, présenté à l'exposition à Saint-Job, illustre cet épisode de la vie de Gaspar van der Noot.
- 5)- Fils et successeur de Jacques de Lalaing, cfr. n° 1.
- 6)- Sur l'oeuvre de Hans Collaert, cfr. Pierron, S. *Histoire illustrée de la Forêt de Soignes*, Bxl.s.d. t. III, p. 379.
- 7)- Sur les droits de pâture en Soignes, cfr. Pierron, S. *Op. cit.* t. II, pp. 356-369.
- 8)- Le moulin dit d'Ouderghem et le Coudenborremolen appartenaient encore au Prince de Ligne, héritier des van der Noot de Carloo, au début du XIXème siècle. Nous ignorons tout du troisième moulin.
- 9)- Par acte du 7.1.1597.
- 10)- "d'autant que par ces troubles n'en vient aucun profit".
- 11)- Au sujet de ce fief de Haeren, cfr. Stroobant, L. *Les sires de Haeren in Folklore brabançon* 1935, n° 81-82, pp. 138 à 232.
- 12)- A.G.R. Archives van der Noot n° 38, ex n° 406 des "Accroissements de 1911". Acte du 22.11.1647. Parmi les biens mentionnés : une maison dite "Het Sweerdt peert", chaussée d'Anderlecht et une brasserie (canne) dite "De Ham" "on de Diesdelle".
- 13)- Sur la famille de Masnuy, cfr. *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, pp. 1308-1309 et A.N.B. 1856, pp. 138 à 145. On relève certaines discordances : dans le premier ouvrage, Yolande de la Croix serait la fille de Jacques, seigneur de la Motte ; dans le second, d'André, sire d'Apremont.

- 14)- N° 358 du catalogue. Cfr. Le siècle de Bruegel, catalogue de l'exposition (1963), p. 142, n° 183.
- 15)- Les Loen d'Enschedé-de Masnuy ont eu une postérité. Cfr. A.N.B. 1858.
- 16)- Admis le 20.10.1641. Nauwelaers, J. Histoire des Avocats au C.S. de Brabant. Bxl. 1947, t. II, p. 74, n° 530.
- 17)- Lejour, E. A.G.R. Inventaire des archives de la famille van der Noot, Bxl. 1954, p. 36.
- 18)- U.L.B. Institut Solvay. Une commune de l'agglomération bruxelloise Uccle Bxl. 1958, pp. 132 et 143.
- 19)- Leurs armes figuraient aussi sur un vitrail : "dit staet in capelle op die rechter syde en op gelaes venster". B.R. Cab. Manuscrits, Fods Goethals n° 1514, f° 308 v. Ce texte accompagne un dessin grossier. Le "parti" senestre du blason de Jeanne de Masnuy porte un écartelé Masnuy et ? et diffère donc de celui reproduit sur la pierre tombale.
- 20)- B.R. Cab. Manuscrits Fds Goethals n° 1564, f° 134 ; 1623, f° 1 v. ; 1512, f° 301.

KONINKLIJKE HARMONIE SINT ROCHUS

Moeilijke start

Wij hadden reeds gezegd dat, de leden van de broederschap vergezeld waren van enkele muzikanten. Dit duurde tot 1871. Het volgende jaar stonden de leden van Sint Rochus voor het feit, dat het een processie zonder muziek zou zijn, wegens herrie. Maar deze leemte werd vlug gevuld. De stichters en enkele trouwe en vastberaden leden beslisten, dat zij zelf muzikanten zouden opleiden en op eigen kracht vliegen. Dank aan de toewijding, de bevoegdheid en de vastberadenheid van muzikanten, waaronder Dhen LAMARCHE en VAN KERM, werden alle moeilijkheden uit de weg geruimd en in 1874, stapte de Sint Rochus fanfare op in de processie, onder leiding van Dh LAMARCHE met een twintigtal muzikanten. Al waren zij nog onervaren, toch trokken zij zich goed uit de slag met een maximum aan sukses, en hadden zij de bewondering van de inwoners die de godsdienstige stoet kwamen bekijken.

Dit begin was helaas van korte duur, en de Sint Rochus Fanfare kende een tijdperk van tegenslagen, onafscheidelijk bij het leven van elke muziekmaatschappij. De zeer aangename ondermuziekmeester van die tijd, Dhr Barthelemy POELS nam de leiding waar van de muzikanten en wijdde zijn talent en een groot deel van zijn vrije tijd aan de verheffing van de maatschappij. Later werd de leiding nog waargenomen door Dh STAES en VAN GASTER.

UITBREIDING

In die moeilijke omstandigheden, ontbrak het niet, aan mensen die een nieuwe stuwkracht waren voor de fanfare.

Het waren :

Dhr Guillaume VAN HAELEN, voorzitter, die de Heer HERINCKX Guillaume zou opvolgen.

Dhr VAN KERM

Dhr Auguste BLOCKEEL, schatbewaarder.

en voornaamlijk Dhr Alphonse ALLARD, waarin de maatschappij steeds een milde weldoener heeft gevonden.

Na de dood van Dhr Guillaume VAN HAELEN in 1892, werdt het voorzitterschap aangeboden aan Dhr Notaris BRUNET.

Deze wijdde zich spontaan, aan deze nieuwe taak en nam zijn verantwoordelijkheid op, met talent en geestdrift.

In 1891, nam Dhr Nicolas HELLINCKX de muzikale leiding van de fanfare, als opvolger van Dhr VAN GASTER. Hij zorgde voor een puike vorming van de nieuwe spelers. Aangepaste muziekpartituren werden ingestudeerd en na een paar jaren was de maatschappij zijn levenswerk geworden. Met de aanmoediging van Dhr Josse ALLARD, die Dhr Alphonse ALLARD als erevoorzitter had opgevolgd en onder voorzitterschap van Dhr BRUNET, met Dhr HELLINCKX als muziekmeester, was de fanfare op een stevige grondslag gevestigd en groeide de maatschappij, stilaan uit haar kinderschoenen; om stilaan een beslissende vrije vlucht te nemen en alzo, tot een volledige ontplooiing. Het was dan ook, met fierheid dat de "mannen van Sint Rochus" vol vreugde uitkeken naar de Zondag 19 mei 1895.

1820 - 1895

Zij gingen het 75 jaar bestaan vieren van de stichting van hun geliefde maatschappij? De leden kwamen samen in het lokaal, gevestigd sedert 1875 in de herberg "In den Nieuwen Wijngaerd" aan de Rittwegerstraat. In stoet vertrokken ze naar de kerk van Ukkel Sint Pieter, waar een Heilige Mis werd opgedragen en het nieuwe vaandel gewijd. Een gelegenheidstoespraak werd gehouden door Z.E. Heer BOONE, deken van Ukkel. Het was in de algehele vreugde dat een stoet, in de namiddag door de voornaamste straten van de gemeente trok. Om deze jubileum waardig te besluiten, was er een banket voorzien op het programma. Het feest eindigde in een geest van vriendschap en wederzijds vertrouwen in de kleine uurtje van de maandag morgen. En zo kwam de nieuwe eeuw aan. De maatschappij groeide, jaar na jaar aan en op de oude stam kwam zich een nieuwe tak enten.

In 1897, wijzigde de fanfare Sint Rochus haar titel in deze van Harmonie, daar er jonge muzikanten waren die graag een houten blaasinstrument wilden bespelen: klarinet, fluit, hobo, fagot. De maatschappij veremerkte in 1902, veertien van zijn meest verdienstelijke leden, die gedurende 30, 40, 50 jaar trouw gebleven waren en waarvan Dhr Adrien SAEREMANS later tot 75 jaar zou brengen.

(wordt vervolgt)

H. RYCKAERT.